



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 9^e jour du mois de septembre 2024, a adopté les règlements suivants :

1. Règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service;
2. Règlement numéro 2024-649 modifiant le règlement de lotissement pour certaines situations particulières de lotissement.

Lesdits règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La Municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 23 septembre 2024.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 25^e jour du mois de septembre 2024.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière